

CP - Confinement : fonctionnement des services municipaux et communautaires

En raison du confinement en vigueur, la Ville de Colmar et Colmar Agglomération ont réactivé le plan de continuité des services municipaux et communautaires.

Afin de soutenir et d'accompagner les Colmariennes et Colmariens au mieux durant cette période difficile, l'ensemble des services suivants sont maintenus :

- **Etat-civil, police des funérailles et lieux de sépulture**
- **Crèches et autres services associés à la petite enfance, écoles (maternelles et élémentaires), cantines, périscolaire**
- **Fourrière municipale**
- **Centre Communal d'Action sociale** avec remise en place des équipes d'entraide en faveur des personnes âgées ou isolées et augmentation des seuils de distribution des bons alimentaires
- **Salubrité des rues et propreté**
- **Entretien des espaces verts**
- **Police municipale**
- **Gestion du stationnement** (*parcs en ouvrage et stationnement en surface*) : le stationnement restera payant
- **Organisation des marchés alimentaires** (*couverts ou non couverts*) sauf décision contraire gouvernementale ou préfectorale ultérieure.
- **Déchetteries** sauf réserve d'une décision gouvernementale ou préfectorale ultérieure
- **Collecte des ordures ménagères et biodéchets sans changement**
- **Transports urbains**
- **Eau et assainissement**

Dans le détail :

OUVERTURE DE LA MAIRIE

La mairie de Colmar reste ouverte aux horaires habituels.

Les démarches administratives auprès du service population/État-Civil peuvent continuer de s'effectuer dans les conditions habituelles.

À noter :

- Les mariages peuvent être célébrés avec 6 personnes et les funérailles se dérouleront en présence de 30 personnes au maximum.
- Le cimetière est ouvert aux piétons le 31 octobre de 08h00 à 19h00 et le 1er novembre 2020 de 07h00 à 17h00 (*secrétariat ouvert de 08h00 à 11h45 et de 14h00 à 17h00*).
- Fourrière municipale : le parc automobile assurera une permanence le 1er novembre.

LES MARCHÉS

Les **marchés** restent ouverts aux jours et horaires habituels, **uniquement pour les denrées alimentaires et périssables**. Cette mesure ne s'applique pas pour les textiles (sauf décision contraire préfectorale). **Les marchés concernés** : le marché couvert*, le marché rue des vigneron, le marché place Saint-Joseph et le marché avenue de l'Europe.

Le **marché aux fleurs** à proximité du cimetière du Ladhof est également ouvert jusqu'au 1er novembre.

** Le marché couvert sera ouvert ce dimanche 1er novembre.*

LES DÉCHETS

La collecte des déchets se poursuit normalement.

Les déchetteries du Ladhof/Colmar, l'Ill/Horbourg-Wihr, Europe/Wintzenheim et de Muntzenheim restent **ouvertes** pour le moment. *Elles seront fermées ce dimanche 1er novembre 2020, s'agissant d'un jour férié.*

SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

Les crèches, écoles maternelles, écoles primaires et périscolaires Colmariens restent ouverts dans le respect des conditions sanitaires en vigueur.

À noter :

- Les enfants (à partir de 6 ans) doivent se présenter munis d'un masque.
- Les cantines sont ouvertes dans les conditions sanitaires en vigueur.
- Le Centre socioculturel de Colmar accueillera en priorité les enfants des personnels soignants.

LES STRUCTURES SPORTIVES

L'ensemble des équipements nautiques et terrestres sont fermés durant la période de confinement. Toutefois, l'accueil des sportifs de haut niveau, des personnes handicapées, des personnes nécessitant un entraînement pour le maintien des compétences professionnelles, sera maintenu.

LES STRUCTURES CULTURELLES

La salle Europe, le Grillen, le Théâtre, les musées, les bibliothèques et la maison des associations sont fermés durant la période de confinement. **Cependant, les salles de spectacles pourront accueillir des artistes pour des répétitions.**

Pour les bibliothèques, sauf information complémentaire, elles ne pourront offrir au public que leurs activités en ligne.

Toutes les manifestations publiques sont naturellement annulées au moins jusqu'au 1er décembre, date de fin de la première phase de ce nouveau confinement : marchés de Noël, festival du Livre, expositions, Nuit européenne des musées, spectacles, etc.

LE CONSERVATOIRE ET L'ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES

Les activités à distance seront réactivées à chaque fois que cela est possible.

À noter :

- Pour le Conservatoire, les CHAM (Classes à horaires aménagés) pourront continuer à être organisées sur le strict temps scolaire. L'école maîtressienne aura donc la possibilité de maintenir une partie de ses activités.

L'ÉCRIVAIN PUBLIC

Les permanences de l'écrivain public sont annulées durant la période de confinement.

L'AUBERGE DE JEUNESSE

L'auberge de jeunesse est fermée jusqu'à la fin du confinement.

LES PERMANENCES DU MAIRE

Les permanences du Maire sont annulées durant le confinement. Pour maintenir le lien avec les habitants, Eric Straumann, Maire de Colmar, animera régulièrement des "Facebook live".

LE STATIONNEMENT

Le stationnement sera gratuit place Scheurrer-Kestner (385 places) durant la période de confinement.

Les conditions du stationnement dans le reste de la ville seront adaptées ultérieurement en fonction des intérêts des riverains et du tissu économique local.

Horaires des parkings dimanche 1er novembre :

PARKINGS	1 ER NOVEMBRE 2020
Mairie	fermés
Saint-Josse	
Rapp	Ouverts 24h/24
Montagne Verte	
Lacarre	13h00 – 20h00
Gare/Bleylé	05h30 – 23h00

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr